

ODYSSÉE JEUNES



Envie de faire découvrir
le monde à vos élèves ?

Guide pratique
2017-2018

Odysée Jeunes est une initiative
du Conseil départemental de la Seine-Saint-
Denis, de la Fondation BNP Paribas
et de la Direction des services départementaux
de l'Éducation nationale.

Odysée Jeunes est un programme du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale et de la Fondation BNP Paribas dédié à soutenir la réalisation de voyages scolaires organisés par les collèges du département. Chaque projet soutenu peut bénéficier d'une subvention pouvant atteindre 30 000 euros sur trois ans.

Une étude pour valoriser l'apport des voyages scolaires

Conduite sur les voyages scolaires soutenus au travers d'Odysée Jeunes, ce document est un outil pour les porteurs de projets qui souhaitent en savoir plus sur les enjeux et les effets des voyages scolaires, leur organisation et aussi les pièges à éviter pour en faire un projet pédagogique réussi. Le document est consultable en ligne sur www.odysseejeunes.com

Lancé en décembre 2009, ce programme a déjà permis la concrétisation de plus de 1000 voyages scolaires permettant à plus de 40 000 collégiens d'approfondir leurs connaissances d'une langue étrangère ou celles de l'histoire d'un pays, en abordant les notions de développement durable ou de citoyenneté et de découvrir d'autres cultures.

Vous trouverez dans ce guide toutes les conditions pour présenter votre projet pédagogique et quelques conseils pour vous aider à le concevoir et l'organiser.

Photographies de l'ouvrage
Voyage au sommet du Puy de Dome — 2017
© Sophie Loubaton /
CAPA Pictures pour la Fondation BNP Paribas

Une vingtaine d'élèves de 3^e du collège Jean Jaurès de Pantin est partie étudier le climat aux abords de la chaîne des volcans d'Auvergne. Une excursion pleine de découvertes et de grand air organisée par leurs trois enseignants Kamel, Floriane et Elodie respectivement professeurs de physique, SVT et anglais.



Odyssée Jeunes, mode d'emploi

(ci-contre)
D'Ulysse à Aristote: mythes, sciences
et politique dans la Grèce Antique
Collège Eric Tabarly, Les pavillons sous Bois



Le programme Odyssée Jeunes s'efforce de répondre à deux enjeux principaux : favoriser la mobilité et l'ouverture culturelle des collégiens du département au travers d'un projet pédagogique comprenant un voyage scolaire permettre au plus grand nombre d'élèves de pouvoir en bénéficier et en particulier les collégiens issus des familles les plus modestes.

Quel type de projet présenter ?

Tous les projets pédagogiques qui incluent un voyage scolaire et répondent à l'une des thématiques ci-après sont éligibles : découverte et apprentissage d'une langue étrangère, éducation à la citoyenneté (construction européenne, coopération décentralisée...), découverte des lieux de mémoire et historique, découverte des sciences, éducation au développement durable, éducation artistique et patrimoine, découverte de l'économie, des métiers et des formations, découverte des jeux olympiques et paralympiques.



Le voyage doit répondre à des objectifs pédagogiques bien définis et approfondir, sous un autre angle, les questions étudiées en classe. Il doit s'inscrire dans un projet pédagogique plus global qui doit courir sur au moins deux années scolaires.

Exemple de voyage sur deux ans :

— en année 1 : préparation du voyage avec les élèves participant au projet, lancement d'un groupe d'échange sur etwinning, sorties scolaires en lien avec le thème du projet

— en année 2 : réalisation du voyage en début d'année puis valorisation du projet avec l'appui d'un partenaire (association, mairie...) au travers d'une exposition avec présentation orale des élèves au sein de l'établissement et dans la ville.



Exemple de voyage sur trois ans :

— en année 1 : lancement d'un groupe d'échange sur etwinning avec les élèves participants au projet, première rencontre avec les correspondants

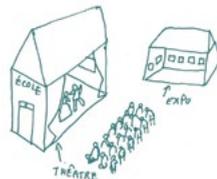
— en année 2 : préparation du voyage avec les élèves, première exposition sur le projet pour en présenter les objectifs aux autres élèves du collège et réalisation du voyage

— en année 3 : valorisation du projet avec l'appui d'un partenaire (association, mairie...): pièce de théâtre ou court-métrage au sein de l'établissement

ANNÉE 2



ANNÉE 3



Deux exemples concrets de projets :

— Deux classes de 5ème du collège Brossolette de Bondy partiront à tour de rôle en Normandie en année N puis en Ardèche en N+1 afin de saisir l'impact de l'homme sur l'environnement et de réfléchir aux actions menées dans les milieux ruraux pour promouvoir le développement durable.

Amorcé dès la 6ème avec un groupe d'élèves «Sciences/Biodiversité», ce projet se décline aussi sous formes d'actions et sorties sur le thème, toutes présentées et expliquées dans un blog tenu par les élèves: sensibilisation au gaspillage alimentaire dans le réfectoire à travers affichages et slogans, interventions dans les classes et auprès du personnel, exposition en fin d'année... Ce projet a par ailleurs été conçu pour rayonner dans la durée au sein du collège, avec une transmission à la classe suivante prévue grâce aux «Eco-délégués» et aux «Ambassadeurs Développement Durable».

— 24 élèves du collège Louise Michel de Clichy-sous-Bois sont allés à Berlin en 2016 puis à Munich l'année suivante avec comme fil rouge le thème « Les déchirures et les réconciliations des peuples européens de 1870 à nos jours ». Porté par 9 enseignants de différentes disciplines, ce projet interdisciplinaire entend donner aux élèves participants les moyens intellectuels et les outils scientifiques pour penser et comprendre des événements traumatiques du XXe siècle de façon dépassionnée.

En plus des participations au Prix de la Mémoire et du Civisme et au Concours National de la Résistance et de la Déportation, la production d'une exposition itinérante est prévue. Retraçant le travail et le voyage des élèves, elle serait organisée autour de maquettes des camps de Sachsenhausen-Oranienburg et Dachau, fabriquées avec les imprimantes 3D du collège. Dans un premier temps présentée au sein du Pôle ouvert et de la Maison des Parents de l'établissement, l'objectif est ensuite de la faire circuler à l'extérieur : bibliothèque de Clichy-sous-bois, Espace 93 ou encore établissements voisins.

L'organisation des sorties et des voyages scolaires est encadrée par une circulaire du Ministère de l'Education nationale et, avant de présenter un projet dans le cadre de notre programme, nous vous invitons à en prendre connaissance sur le site Internet: eduscol.education.fr

Qui peut présenter un projet ?

Le Chef d'établissement indique la composition de l'équipe organisatrice et leurs profils professionnels, il désigne un référent en charge de la présentation du projet.

Le référent doit être un membre de l'équipe éducative du collège (chef d'établissement, enseignant, conseiller principal d'éducation, professeur documentaliste...).

Pour les voyages associant des Agents Techniques Territoriaux des Établissements d'Enseignement (ATTEE), le Conseil départemental s'engage à remplacer l'agent sur la durée du séjour. Cette nouvelle mesure a pour objectif de réaffirmer le rôle de ces agents dans la communauté éducative.

Un projet pédagogique pluridisciplinaire et complet

Il repose sur un fil conducteur thématique qui traverse plusieurs disciplines scolaires.

Tous les temps du projet, y compris ceux de préparation et de valorisation, doivent être envisagés comme des occasions de travailler le lien entre l'expérience du voyage, les savoirs scolaires et les savoirs-être. Cela signifie notamment que les élèves doivent être associés activement à la préparation du voyage et que la dynamique pédagogique impulsée lors du voyage doit être prolongée au sein de la classe et à l'échelle de l'établissement.

Par ailleurs, les objectifs pédagogiques visés par le projet doivent être précis et les étapes du voyage un moyen de les atteindre.

Un projet qui s'inscrit dans la durée

Le projet doit se dérouler sur deux années scolaires minimum, comprendre au moins un voyage scolaire et plusieurs actions (sortie scolaire, exposition...) qui constitueront des jalons d'étapes du projet.

L'ouverture culturelle doit être tangible

Le projet doit comprendre un échange linguistique et/ou autour d'une thématique avec des correspondants (sur place ou par voie électronique, en amont ou pendant le voyage).



Le projet doit être restitué et valorisé

La commission privilégiera les projets qui prévoient une véritable valorisation pédagogique et s'appuieront sur plusieurs actions impliquant les autres élèves du collège, les familles, et les acteurs du territoire (associations culturelles, clubs sportifs, structures municipales...).

Le projet doit rayonner au sein de l'établissement

Il doit impliquer le plus grand nombre d'élèves : au moins deux groupes classes doivent bénéficier du voyage scolaire et la commission privilégiera les projets associant les autres élèves de l'établissement lors de sorties préparatoires.

Il doit associer la communauté pédagogique dans son ensemble. Une attention particulière sera portée à la composition de l'équipe organisatrice : parité homme/femme, diversité des profils professionnels - enseignant, CPE, ATTEE.

L'équilibre sur le territoire

la commission veillera également à maintenir un équilibre entre l'ensemble des collèges du département.



Vous êtes à la recherche de partenaires pour organiser un projet pédagogique européen? Vous cherchez des correspondants pour vos élèves? Pensez à www.etwinning.fr!

Missions

etwinning est une action transversale du programme de la Commission Européenne «HYPERLINK «<http://ec.europa.eu/education/>» Education et Formation tout au long de la vie». Ce programme, lancé en 2005, encourage la coopération pédagogique en Europe via l'utilisation des TICE. etwinning offre ainsi aux enseignants des 33 pays participants la possibilité d'entrer en contact pour mener des projets d'échange à distance avec leurs élèves. Ce dispositif se caractérise par sa grande flexibilité, autant en ce qui concerne le nombre de partenaires possible, que les langues d'échange (il y en a 23 à l'heure actuelle), les thématiques, la durée des projets, les outils utilisés, etc.

Outils à disposition

Base de données des enseignants inscrits : elle permet de rechercher des partenaires de travail selon des critères tels que la langue de travail, l'âge des élèves, les thématiques, les disciplines, ou encore les pays.

Outils de communication et d'échange : ils sont entièrement gratuits et sécurisés. La plateforme «TwinSpace», à la croisée de l'ENT*et du blog, regroupe des outils collaboratifs: partage de documents, d'images, de contenus web types vidéo, messagerie interne, chat, forum, etc. Les enseignants utilisent les fonctionnalités qu'ils veulent et modèrent leur espace.

Diverses ressources : elles aident les enseignants à préciser leur projet en amont: kits de projets ou d'activités, témoignages, exemples,... Mais aussi à mener et valoriser le projet tout au long de sa durée.

Accompagnement technique et pédagogique

L'accompagnement proposé aux enseignants peut aller d'une assistance à distance à différentes formations.

*ENT: Environnement Numérique de Travail



Comment est déterminé le montant de la subvention ?

Le montant de la subvention est déterminé par la commission en fonction du budget du projet présenté et de la demande de financement faite par le référent. La commission tient également compte de la participation financière dévolue aux familles, du critère de classement des établissements (REP, REP+...) et de celui de la spécificité des publics (ULIS, SEGPA...).

Pour les projets de deux ans la subvention sera d'un montant maximum de 20 000 € tandis que les projets de trois ans pourront recevoir jusqu'à 30 000 €.

Comment présenter un projet ?

Vous devez compléter un formulaire de demande de subvention sur www.odysseejeunes.com.

Avant de compléter ce formulaire, vous devez obtenir l'accord de votre chef d'établissement ou la délibération du Conseil d'Administration de l'établissement donnant son accord sur le projet (vous aurez besoin de l'un de ces documents pour finaliser votre demande).

Ce que nous allons vous demander (extrait du formulaire à compléter sur le site www.odysseejeunes.com)...





Ce que nous allons vous demander

... sur le projet

Nombre d'élèves impliqués dans le projet
Niveau(x) des élèves participants (case à cocher) et nombre d'élèves correspondant :
Classe(s) des élèves participants

Quels sont les objectifs pédagogiques du projet ?

Précisez le diagnostic pédagogique qui motive votre projet de voyage.

Vous devez préciser quels sont les objectifs du voyage présenté en les déclinant par discipline. Quelles notions les élèves vont-ils aborder ? Quelles questions vont être approfondies ? Comment sont-elles liées à celles étudiées en classe ?

Quelles sont les actions prévues (événements, sorties scolaires, ateliers...) tout au long du projet ?

Merci de préciser le public ciblé par ces différentes actions (élèves du collège, parent d'élèves, habitants du quartier...) et d'indiquer le calendrier global du projet.

Comment les élèves vont-ils être impliqués dans la conception, la réalisation et l'exploitation du projet ?

Vous pouvez expliquer le rôle des élèves participants.

Comment ce projet s'inscrit-il dans le projet d'établissement ?

Comment envisagez-vous l'évaluation de ce projet ?

Vous devez préciser les indicateurs (éléments quantifiables et mesurables) et les outils sur lesquels vous vous appuyerez pour déterminer ce qui vous a permis d'atteindre les objectifs que vous avez fixé, et les points à améliorer.

Comment envisagez-vous de réinvestir les acquis du voyage dans les apprentissages scolaires ?

Précisez comment les élèves valoriseront le projet et le voyage en direction des élèves de leur niveau.

Quelles actions sont prévues pour restituer le projet au sein de l'établissement mais aussi en direction des parents des élèves et du territoire (écoles du secteur, commune, département).

...sur le/les voyage(s)

Destination

Dates de voyage envisagées

Veillez noter que si le projet ne s'inscrit pas dans le cadre d'un partenariat scolaire, la durée du voyage ne doit pas excéder cinq jours pris sur le temps scolaire. Pour en savoir plus, consultez la circulaire du Ministère de l'Éducation Nationale (lien : http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=57074)

Hébergement principal (liste de choix) chez l'habitant, internat (partenariat local), auberge de jeunesse, hôtel

Transport principal (liste de choix) train, bus, avion, ferry

Accompagnateurs :

Liste avec choix multiple : équipe de direction, professeur, vie scolaire, pôle médico-social, Agent Technique Territorial des Établissements d'Enseignement, parent d'élève, autres (pour chaque catégorie sélectionnée, l'effectif est demandé)

Si différent du projet :

Nombre d'élèves qui participeront au voyage (estimation)

Niveau(x) des élèves participants (case à cocher) et nombre d'élèves correspondant : _____

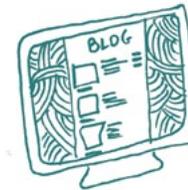
Classe(s) des élèves participants (case à cocher)

Si séjour linguistique, précisez la langue pratiquée par les élèves (case à cocher)

Pouvez-vous décrire le déroulé du voyage ?

Pouvez-vous décrire le programme des activités du voyage. Attention ces activités doivent être mises en lien avec les objectifs pédagogiques du projet.

De quelle façon les élèves qui participent au voyage sont-ils sélectionnés ?



Budget total du projet et du voyage

Le budget du projet, présenté à l'équilibre, doit faire figurer sur toute la durée du projet les différents types de dépenses et les principales sources de financement.

Affectation des dépenses		Origine des ressources	
Projet €	Participation de l'établissement €
Activités €	Partenaires publics (collectivités et entreprises publiques...) €
Matériel €	Précisez les partenaires publics: €
Evénement €	Partenaires privés (entreprises, associations et fondations...) €

Voyage €	Précisez les partenaires privés: €
Transport €	Participation des familles €
Hébergement / Restauration €	Subvention Odyssee Jeunes * €
		Autres: €
Activités et visites €		
Autres: €		
Total des dépenses €	Total des ressources €

*Montant total de la subvention demandée sur deux ou trois ans.

Quand présenter votre projet ?

Pour des projets qui doivent démarrer au cours de l'année scolaire 2017/2018, vous devez présenter votre projet entre le 18/09/2017 et le 20/10/2017 ou entre le 12/03/2018 et le 18/05/2018.

L'annonce des décisions et le versement de la subvention

Les décisions de la commission seront communiquées au référent, par courriel, dans les deux mois qui suivent la clôture de l'appel à projets.

Pour les projets retenus par la commission, le référent recevra un courriel indiquant le montant de la subvention annuelle et la durée du soutien.

La subvention sera versée sur le compte de l'établissement en deux temps : 2/3 du montant de la subvention seront versés immédiatement après la commission, 1/3 du montant de la subvention sera versé après le voyage scolaire, à la réception d'un bilan intermédiaire du projet.



Comment organiser votre projet ?

Voici quelques points que vous devez avoir en tête au moment de la préparation de votre projet. Ces recommandations s'appuient sur les expériences déjà conduites au travers du programme Odyssée Jeunes ainsi que les circulaires et notes du Ministère de l'Education nationale relatives à l'organisation des voyages scolaires que nous vous conseillons de consulter sur eduscol.education.fr et sur odysseejeunes.com/programme.



Les formalités administratives

Pour organiser la sortie de l'établissement ou du territoire, nous vous recommandons de débiter les demandes d'autorisations parentales et de sortie du territoire quelques mois avant le départ. Vous devez vous assurer que l'ensemble de vos élèves dispose d'un titre d'identité (carte d'identité ou passeport) en cours de validité. Les élèves qui sont ressortissants d'Etats tiers à l'Union européenne doivent se munir, en fonction de leur situation, d'un document de circulation pour étranger mineur ou d'un titre d'identité républicain. Si plusieurs de vos élèves sont dans cette situation, le chef d'établissement peut demander la création d'un document collectif de voyage à la préfecture qui tient lieu de passeport collectif et de visa d'entrée sur le territoire de la plupart des autres Etats membres de l'Union Européenne. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la circulaire n° 2011-117 du 3 août 2011.

Chaque élève devra également disposer d'une autorisation parentale l'autorisant à participer à un voyage scolaire et, en fonction de la destination de votre voyage, l'autorisant à sortir du territoire français (les élèves qui disposent d'un passeport peuvent en être dispensés). Pour la sortie du territoire français, le chef d'établissement doit, après avoir obtenu les autorisations parentales, demander une autorisation collective de sortie du territoire auprès de la préfecture. Si vous souhaitez connaître les étapes nécessaires à l'établissement de ce document, vous devez consulter la circulaire n°81-46 et n°81-252 du 9 juillet 1981.

Pour certaines destinations, vos élèves devront faire une demande de visa. Pour connaître la liste des pays concernés et les formalités d'entrée et de séjour dans ces pays, vous devez consulter le site Internet du Ministère des Affaires étrangères : diplomatie.gouv.fr

Pour s'assurer de toujours disposer des documents administratifs, la plupart des enseignants les numérisent à l'aide d'un scanner et les sauvent sur une clé usb ou les envoient sur leur messagerie électronique.

Sur le portail Odyssée Jeunes, une application générant automatiquement les documents administratifs nécessaires est disponible. N'hésitez pas à la consulter.



Les financements

Votre établissement dispose de plusieurs moyens pour financer le voyage scolaire :

Les crédits alloués par l'État: crédits pédagogiques ou dotations d'aide aux projets.

Les aides attribuées par la ville de votre établissement et la région : le chef d'établissement et les élus du conseil d'administration pourront sûrement vous orienter ou vous appuyer dans cette démarche.

Les contributions du foyer socio-éducatif (FSE) au collège.

Les dons d'entreprises privées: les entreprises privées, de proximité en particulier, peuvent contribuer au financement d'un déplacement dans la mesure où cet apport n'est pas assorti d'une obligation publicitaire. Pour les démarcher vous pouvez mobiliser les élèves ou encore leurs parents qui pourront peut-être faire appel aux entreprises dans lesquelles ils travaillent ou qu'ils connaissent.

Soirée ou repas sur le thème du voyage, vente de gâteaux, tombola ou encore opération paquet cadeaux dans les magasins... ces activités peuvent vous permettre de collecter des fonds tout en valorisant votre projet.

Vous pouvez également faire appel au public en organisant une collecte de dons sur Internet. De nombreuses plateformes sont disponibles telles qu'Ulule ou KissKissBankBank.

Les ressources propres de l'établissement: un établissement peut financer sur ses ressources propres ou en mobilisant le fonds de roulement, avec l'accord du conseil d'administration, tout ou partie des dépenses engendrées par un déplacement.

La contribution financière des familles: la circulaire n° 2011-117 du 3 août 2011 rappelle qu'elle ne peut être demandée que dans le cas des sorties scolaires facultatives et que son montant doit être raisonnable et l'article L. 551-1 du code de l'Éducation dispose que « les établissements scolaires veillent, dans l'organisation des activités à caractère facultatif, à ce que les ressources des familles ne constituent pas un facteur discriminant entre les élèves ». Ce point est un critère très important pour la commission du programme qui sera très attentive à la participation demandée aux familles indiquée dans votre budget.

La contribution financière des familles est fixée par une délibération du conseil d'administration de l'établissement. Son montant est fixe et ne doit pas être compris dans une fourchette. Il ne peut être modifié que par une délibération du conseil d'administration. Les parents qui rencontrent des difficultés doivent être informés de la possibilité d'obtenir une aide financière dans le cadre des fonds sociaux dont dispose l'établissement.

Dans les EPLE, les parents d'élèves ont la possibilité de remettre des chèques vacances à l'établissement pour régler le coût des sorties et voyages scolaires facultatifs. La note de service n° 2005-205 du 30 novembre 2005 portant agrément des EPLE auprès de l'Agence nationale des chèques vacances (ANCV) donne les précisions utiles à ce sujet.

Le transport

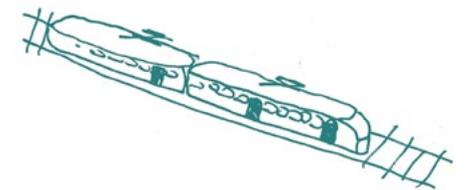
Le transport est une étape importante du voyage, elle marque le début et la fin du voyage, voici quelques conseils pour l'organiser.

La circulaire n° 2011-117 du 3 août 2011 indique que le transport des élèves et des accompagnateurs, en particulier à l'étranger, doit être assuré par un conducteur professionnel.

Vous trouverez de très nombreux transporteurs et agences de voyage sur le marché, n'hésitez pas à en contacter plusieurs afin de leur demander des devis et sélectionner la meilleure offre. Si les dates de votre voyage sont susceptibles de changer, n'hésitez pas à l'indiquer à votre prestataire qui pourra simplement mettre une option sur les dates envisagées.

Vous pouvez en outre faire appel à des organismes qui se chargeront non seulement du transport mais aussi de l'hébergement et de l'organisation de certaines activités. L'Office national de garantie des séjours et stages linguistiques a identifié un certain nombre d'organismes de qualité que vous pourrez interroger. Pour consulter cette liste, visitez loffice.org.

Enfin, voici quelques points soulevés par des enseignants à ne pas oublier: prévoir des occupations pendant le trajet, prévoir des temps de pause, anticiper le mal des transports, fixer des règles pour les bagages, veiller à intégrer le chauffeur dans le groupe...



Les assurances

La circulaire n° 2011-117 du 3 août 2011 rappelle que, dans le cas d'une sortie scolaire obligatoire, l'assurance n'est pas exigée mais reste recommandée afin de protéger l'élève en cas de dommage.

En revanche, dans le cas d'une sortie ou d'un voyage scolaire à caractère facultatif, l'assurance de l'élève est obligatoire. Elle doit garantir les dommages que celui-ci pourrait causer à des tiers (garantie de responsabilité civile) et ceux qu'il pourrait subir (garantie individuelle accidents corporels). En outre, dans le cas d'une sortie scolaire obligatoire, l'assurance n'est pas exigée mais reste recommandée afin de protéger l'élève en cas de dommage.

Le chef d'établissement peut éventuellement souscrire un contrat collectif d'assurance de responsabilité civile pour les élèves participant à la sortie ou au voyage.

En cas de déplacement hors du territoire français, les parents ont tout intérêt à souscrire pour leur enfant une assurance individuelle accidents corporels valable à l'étranger. Il leur appartient de vérifier précisément les termes du contrat d'assurance qu'ils ont souscrit, afin de connaître les modalités de prise en charge de leur enfant (les conditions d'un rapatriement, par exemple).

S'agissant de l'assurance maladie, pour une sortie ou un voyage scolaire en Europe, il est fortement recommandé que les parents d'élèves se procurent pour leur enfant la carte européenne d'assurance maladie, qui est individuelle et nominative. Elle atteste des droits à l'assurance maladie et permet de bénéficier d'une prise en charge sur place des soins médicaux, selon la législation et les formalités en vigueur dans le pays de séjour.

Pour une sortie ou un voyage scolaire hors d'Europe, seuls les soins urgents imprévus peuvent éventuellement être pris en charge. Les frais médicaux doivent être réglés sur place, sans présentation de document spécifique, et les justificatifs doivent ensuite être fournis à la caisse d'assurance maladie française au retour, qui appréciera si le remboursement des soins peut être accordé et dans quelle mesure.

CONTACTS

Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis
Direction de l'Éducation et de la Jeunesse
Service du Projet Educatif et de la Jeunesse
01 43 93 69 54
01 43 93 82 85







www.odysseejeunes.com



**FONDATION
BNP PARIBAS**

Sous l'égide de la Fondation de France

seine saint denis
LE DÉPARTEMENT



académie
Créteil

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
Seine-Saint-Denis